

TARENDAISE - VAL D'ARLY - BEAUFORTAIN

Réussir ma saison



GUIDE INDISPENSABLE POUR VOTRE TRAVAIL EN STATION
EMPLOI, TRANSPORT, FORMATION, SANTÉ, LOGEMENT, CONTACTS UTILES

Laissez-vous guider!

Pendant ma saison

- 4 Choisir sa vallée** : Tarentaise, Beaufortain, Val d'Arly
- 5 Circuler et se déplacer**
- 6 Emploi et droit du travail**
- 8 Logement**
- 9 Garde d'enfants, vie de famille**
- 10 à 13 Santé**
- 15 Informations juridiques** : structures pouvant vous renseigner
- 15 Sites d'information utiles**

Et après ma saison ?

- 16 à 17 Le calendrier des saisonniers**
- 18 Effectuer une saison ailleurs**
- 18 Créer une entreprise**
- 19 Poursuivre sa saison à la mer**
- 20 à 21 Se former, développer de nouvelles compétences**
- 23 Allocations**
- 24 à 27 Annuaire**
(retrouvez toutes les coordonnées des organismes mentionnés dans ce guide).
- 28 Les Espaces saisonniers**

Merci à nos partenaires financeurs



En route pour une nouvelle saison !

Je suis heureux de vous compter parmi les saisonniers travaillant dans nos stations de Tarentaise, Val d'Arly et Beaufortain pour cette saison 2018/2019.

Chaque année, vous êtes près de 30 000 à participer à la qualité du tourisme sur nos territoires et je tiens à vous remercier et à vous souhaiter la bienvenue.

Le Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville a souhaité mettre à votre disposition un guide pour vous aider à réussir votre saison. Vous trouverez dans ce livret, les informations et les contacts pouvant vous être utiles durant votre saison (emploi, logement, transport, santé, garde d'enfants...). Les coordonnées des structures mentionnées dans le Guide sont regroupées dans l'annuaire à la fin du livret.

Je remercie vivement les partenaires qui ont permis le financement, l'actualisation et la diffusion de ce livret. Grâce à eux, vous trouverez la réponse à vos questions ou un contact qui pourra certainement vous renseigner.

Je vous souhaite une belle saison !

Jean-Sylvain COSTERG

Président du Comité de Bassin d'Emploi de l'arrondissement d'Albertville

EMPLOI • FORMATION • LOGEMENT • CONSEIL



À l'écoute
des saisonniers
en stations

Retrouvez-nous sur • www.tribeo.net • contact@tribeo.net • 06.80.05.07.48

Choisir sa vallée

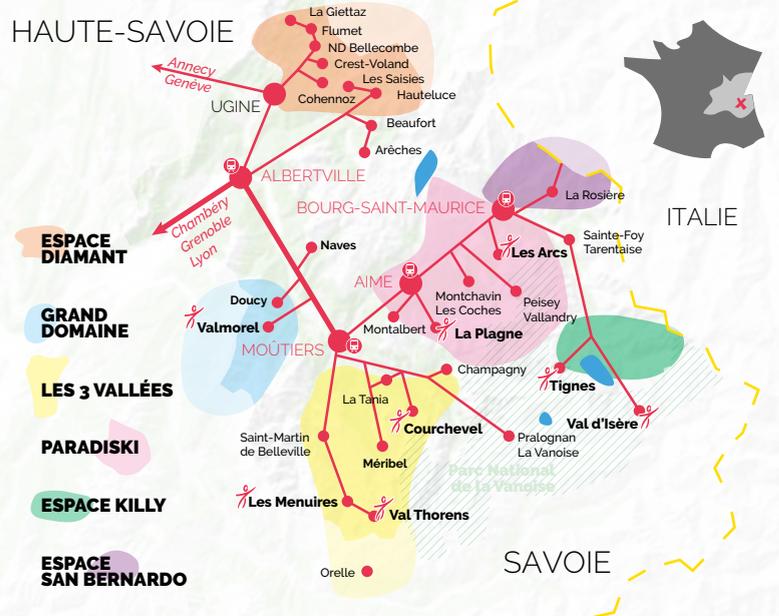
Tarentaise / Beaufortain / Val d'Arly

Ce territoire de montagne abrite des stations d'altitude de renommée (les Arcs, Courchevel, Méribel, la Plagne, les Menuires, Tignes, Val d'Isère, Val Thorens, Valmorel, les Saisies...), des fonds de vallées, des villages, des espaces naturels, les plus beaux et les plus grands domaines skiables du monde.

ATTENTION ! La majorité des cols de montagne sont fermés durant l'hiver. Des lieux parfois très proches géographiquement peuvent en réalité se retrouver très éloignés les uns des autres !



HAUTE-SAOVIE



Circuler et se déplacer

En montagne, sur une carte, deux lieux géographiques peuvent être très proches mais la distance et le temps pour les relier peuvent être longs, surtout l'hiver où de nombreux cols sont fermés à la circulation à cause de la neige ! L'hiver, les déplacements et les stationnements restent compliqués en fonction des conditions météorologiques.

Privilégiez les transports en commun !

- Les trains arrivent principalement à Albertville (pour le Beaufortain et le Val d'Arly); Moûtiers (pour Courchevel, Les Menuires, Val Thorens, Méribel, Valmorel, Champagny en Vanoise, Pralognan, Doucy-Combelouvière); Aime (pour la Plagne); Bourg Saint Maurice (pour la Rosière, Tignes, Val d'Isère, Sainte-Foy en Tarentaise et Les Arcs). D'autres arrêts pour les trains régionaux TER existent. Horaires des trains sur www.oui.sncf
- Depuis la gare l'accès aux stations est généralement possible grâce à des navettes. Il existe, pour les billets de car, un tarif préférentiel pour les jeunes de - de 26 ans et pour les travailleurs saisonniers. Informations et réservations sur www.mobisavoie.fr
- Pensez au co-voiturage : www.movici.auvergnernhonealpes.fr
- Pensez à l'autostop organisé : www.rezopouce.fr
- Pour vos déplacements sur le territoire Arlysère (agglomération d'Albertville et stations du Val d'Arly et du Beaufortain) : www.tra-mobilite.com



Si vous avez une voiture, n'oubliez pas de l'équiper en pneus neige et de prendre des chaînes.

Sous certaines conditions, l'association Mobil'Emploi peut vous aider temporairement à vous rendre sur votre lieu de travail si vous n'avez pas de véhicule ni l'accès aux transports en communs. Plus d'info sur www.mobil-emploi.fr

Les conditions météo et le trafic de certaines journées de la saison hivernale ne permettent pas de pratiquer l'auto-stop dans des conditions satisfaisantes.



Emploi et droit du travail

Pour vous aider à trouver un emploi en station :

- **Espaces Saisonniers et associations** en stations (accueil et accompagnement dans les démarches)
- **Pôle emploi** (offre d'emploi et aide à la construction d'un projet professionnel) : www.pole-emploi.fr Suivez leur activité sur Facebook.
- **Mission Locale Jeunes** (accueille les 16 - 25 ans et les accompagne dans leur projet professionnel) : Suivez leur activité sur Facebook

Contrat de travail : indispensable et obligatoire

Il garantit vos droits et vous permet de cotiser à l'assurance chômage, à la retraite et à l'assurance maladie. Il doit être remis dans les 2 jours ouvrables suivant la date d'embauche. Votre employeur doit aussi vous remettre l'attestation justifiant votre déclaration à l'URSSAF (MSA si régime agricole). Rémunération, salaire de base, primes prévues, retenues (logement, repas), poste occupé, convention collective applicable, période d'essai, caisse de retraite, de prévoyance doivent être indiqués.

Le "contrat saisonnier" a pour objet la saison et doit correspondre à celle-ci. Le terme peut être précisé ou non, dans ce cas, une durée minimale doit être prévue. Il ne donne pas droit à l'indemnité de précarité, sauf accord collectif contraire.

La **période d'essai** est rémunérée au tarif normal du contrat, elle ne peut pas dépasser 1 jour par semaine prévue au contrat, dans la limite de 15 jours pour un contrat de moins de 6 mois et 1 mois au-delà.

Le **repos quotidien** obligatoire est de 11h consécutives auxquelles s'ajoute un repos hebdomadaire de 24h. Les Hôtels-Cafés-Restaurants et établissements soumis à la saisonnalité ont la possibilité de suspendre le repos hebdomadaire de 24h jusqu'à 2 fois dans le mois, mais pas plus de 3 fois dans la saison. Les jours suspendus seront récupérés ou bien compensés financièrement en fin de saison. La période de travail génère un droit à 2,5 jours ouvrables de **congés payés** par mois travaillé ou par période de 4 semaines.

Les **heures supplémentaires** effectuées au-delà de la durée légale de 35 heures de travail font l'objet d'une majoration de salaire ou d'un repos compensateur de remplacement.

À défaut d'accord d'entreprise ou de branche, les heures complémentaires

réalisées en plus de la durée du travail à temps partiel doivent être majorées de 10% pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures prévues au contrat de travail et de 25% pour chacune des heures complémentaires accomplies entre le dixième et le tiers des heures prévues au contrat de travail.

La **fiche de paie** est obligatoire et doit être remise au salarié à l'occasion de chaque versement de rémunération. Elle est à conserver à vie.

À défaut d'accord entre le saisonnier et son employeur, la rupture anticipée d'un contrat saisonnier peut se faire seulement dans les cas suivants :

- faute grave de l'employeur ou du salarié
- en cas de force majeure
- si le salarié justifie avoir trouvé un travail en contrat de travail à durée indéterminée
- l'inaptitude médicale du salarié reconnue par le médecin du travail

Pour des **informations sur le droit du travail**, l'**unité départementale Savoie de la DIRECCTE** (service de renseignement) et l'ordre des avocats du **Barreau d'Albertville** peuvent vous renseigner.



www.GPS73.guide
Le « système de navigation » pour bien conduire sa vie professionnelle.



Logement

Pour vous aider à trouver un logement

- Les Espaces Saisonniers
- L'OPAC de la Savoie : www.opac-savoie.fr
- Mairies ou offices de tourisme

Pour vous aider à entrer dans un logement locatif,

Action Logement vous propose, sous certaines conditions :

- Une aide au financement du dépôt de garantie jusqu'à 1200 € sous forme de prêt à 0% - AVANCE LOCA-PASS®
- Un garant dans le parc social - GARANTIE LOCA-PASS®
- Un garant dans le parc privé - VISALE

Renseignez-vous sur www.actionlogement.fr ou www.visale.fr

Pour une aide au logement, renseignez-vous auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie : www.caf.fr ou de la Mutualité Sociale Agricole : www.msaalpesdunord.fr (si vous êtes affilié au régime agricole).

Sous certaines conditions, **une aide au fond de solidarité pour le logement** (FSL) peut être prétendue. Renseignez-vous auprès de votre CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales).

Pour des conseils sur le droit au logement :

- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement : www.adil73.org
- L'ordre des avocats du Barreau d'Albertville

Hébergements d'urgence

Si vous avez besoin d'un accueil d'urgence, il existe dans le département des structures d'hébergements provisoires. Pour avoir les coordonnées du lieu d'accueil le plus proche, appelez le **115** (numéro vert).

Pensez bien à **assurer votre logement** avant de l'occuper ! Cette assurance sert également de responsabilité civile.



Garde d'enfants, vie de famille

Pour faire garder vos enfants, renseignez-vous :

www.mon-enfant.fr : liste et coordonnées des structures d'accueil, des assistantes maternelles agréées, calcul des prix d'accueil...

Liste des assistantes maternelles agréées disponible auprès des :

- Centres Polyvalents d'Actions Sociales (CPAS)
- Délégations Territoriales à la Vie Sociale (DTVS)
- Mairies (aussi information sur les garderies périscolaires)

Informations concernant les **modes de garde individuelle :**

- Relais Assistantes Maternelles (RAM) : www.mon-enfant.fr rubrique "je recherche"

Les parents titulaires de contrats de travail saisonniers peuvent **scolariser leurs enfants** soit dans l'école de leur lieu de résidence temporaire, soit dans celle de leur lieu de travail saisonnier.

Si vous vivez seul ou en couple, avec un ou plusieurs enfants à charge, vous pouvez prétendre à des **prestations familiales** (prestation d'accueil du jeune enfant, allocations familiales). Renseignez-vous :

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Savoie : www.caf.fr
- Mutualité Sociale Agricole (si votre activité s'exerce dans le domaine agricole) : www.msaalpesdunord.fr

En cas de **difficultés personnelles et/ou avec vos enfants**, vous pouvez contacter :

- CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- DTVS (Délégation Territoriale à la Vie Sociale)
- Point Écoute Familles Parents Jeunes
- Espaces Saisonniers et associations en stations
- Centre Médico-Psychologique (CMP) adultes, enfants ou adolescents



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) est votre caisse d'assurance maladie sauf pour les travailleurs agricoles (MSA), les étudiants (SMERRA, SMEREP, MEP, EMEVIA, LMDE...), les travailleurs indépendants (sécurité sociale indépendants).

Remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques

- Si vous changez de département pendant moins de 6 mois : vous ne changez pas de Caisse d'Assurance Maladie (l'utilisation de votre carte Vitale permet un envoi automatique à la bonne CPAM).
- Si vous restez plus de 6 mois, vous devez effectuer la mutation de votre dossier à la nouvelle Caisse d'Assurance Maladie.
- **Votre mutuelle peut compléter le remboursement** de votre Caisse d'Assurance Maladie.
- Depuis 2016, toutes les entreprises doivent proposer à leurs salariés une complémentaire santé collective avec prise en charge partielle de l'employeur. Renseignez-vous auprès de votre employeur.
- Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de la CMU complémentaire ou de l'Aide à la Complémentaire Santé qui complète le remboursement de votre CPAM. Renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie habituelle avant de débiter votre emploi saisonnier.



Pensez à mettre à jour votre carte vitale et à vous munir de l'attestation de votre caisse d'assurance maladie.

Pensez aussi à créer votre compte sur **ameli.fr** (permet d'informer d'un changement, de suivre les remboursements, le versement des indemnités journalières,...).

Portabilité des droits de mutuelle d'entreprise, prévoyance

Permettre aux anciens salariés indemnisés par l'assurance chômage, qui en bénéficiaient en tant qu'actifs, de maintenir leurs garanties santé pendant une certaine durée.

Lorsqu'un salarié perd ou quitte son emploi, il peut conserver sous certaines conditions et pendant une certaine période le bénéfice de ses garanties prévoyance et frais de santé. Il doit notamment avoir bénéficié de la mutuelle santé d'entreprise (ne pas avoir bénéficié d'un cas de dispense d'adhésion au régime à adhésion obligatoire), avoir droit à des allocations chômage versées par Pôle Emploi, ne pas avoir démissionné ni être licencié pour faute lourde. La durée de la portabilité est égale à celle du dernier contrat de travail, dans la limite de 12 mois. Le maintien des garanties cesse en cas de cessation du versement des allocations de chômage quel qu'en soit le motif. Précision pour les salariés du secteur HCR : la portabilité est doublée pour le maintien de la garantie frais de santé (ex : contrat de travail de 4 mois > maintien de la garantie pendant 8 mois).

Parcours de soins

Pour être mieux remboursé, vous devez avoir choisi un médecin traitant. Si vous êtes loin de chez vous, vous pouvez consulter un autre médecin qui cochera alors la case "Hors résidence" ou "Urgence" sur la feuille de soins et vous serez remboursé normalement.

Couverture sociale durant la 1^{ère} année de chômage

Vous gardez vos droits sous certaines conditions. Contacter le **Centre Polyvalent d'Actions Sociales (CPAS)** ou votre **caisse d'Assurance Maladie** pour plus d'informations.

Accès aux soins quand vous n'avez pas les moyens de vous soigner

Contactez la **PASS** (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) ou les **Espaces Saisonniers** pour plus d'informations.

Arrêt de travail

Adresser l'avis d'arrêt de travail sous 48 heures à votre Caisse d'Assurance Maladie habituelle et à votre employeur. Sous conditions, vous pouvez bénéficier d'indemnités journalières. Renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie ou des Espaces saisonniers.

Consultez également la convention collective de votre entreprise pour connaître les conditions de maintien de salaire ou du complément de salaire durant votre arrêt de travail.

Retrouvez toutes les informations nécessaires concernant votre parcours saisonnier avec la Caisse d'Assurance Maladie de Savoie sur le site internet ameli.fr (sélectionnez votre caisse : 73000, puis rubrique "droits et démarches / études, emploi, retraite / emploi salarié").

Médecine du travail

Les saisonniers recrutés pour une durée au moins égale à 45 jours de travail effectif affectés à des emplois à risques particuliers (art. R. 4624-23 du Code du travail) peuvent bénéficier d'un examen médical d'embauche. Pour les autres saisonniers le Service de santé au travail (SST) organise des actions de formation et de prévention pour informer sur le rôle et la mission des SST, permettre d'identifier les dangers et les risques dans l'environnement de travail, inciter à être acteurs de sa santé et sécurité.

Une visite médicale auprès du médecin du travail peut être demandée à tout moment.

Sexualité

Pour obtenir des informations sur la contraception, test de grossesse, IVG, dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST), contacter un centre de planification et d'éducation familiale, votre médecin généraliste ou un CeGIDD (centre gratuit d'information, de diagnostic et de dépistage des infections sexuellement transmissibles) dont les coordonnées peuvent être obtenues via Sida Info service.

En cas d'accident d'exposition au risque VIH : se rendre sans délai aux urgences de l'hôpital le plus proche.

Prévention du suicide

Vous avez besoin de parler, la solitude, l'angoisse, l'isolement vous pèsent, un simple appel téléphonique peut vous aider, alors n'hésitez pas, à contacter **SUICIDE ECOUTE**.



Aide psychologique

Contactez le Centre Médico-Psychologique (CMP) qui propose, gratuitement, des actions d'évaluation et d'accompagnement.

Aide face aux addictions (drogues, alcool, tabac...)

La consommation de tabac, d'alcool, de cannabis ou d'autres produits psychoactifs peut être dangereuse pour votre santé, votre vie quotidienne et vous faire prendre des risques. Pour faire le point ou bénéficier d'un accompagnement, des associations existent :

- Association Le Pélican Tarentaise : www.le-pelican.org
- Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (E.L.S.A.) de l'hôpital de Bourg-St-Maurice et de l'hôpital d'Albertville - Moûtiers
- Association Vie libre (aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool)

Lieux d'échange, anonyme et gratuit, de matériel usagé contre du matériel stérile. Adressez-vous à l'Association le Pélican (PES - Programme d'échange de seringues).

Vaccination

La mise à jour des rappels de vaccins à l'âge adulte est importante car la protection conférée par certains vaccins ne dure pas toute la vie. Certaines vaccinations sont par ailleurs recommandées chez l'adulte dans des situations particulières, notamment en cas de projet de grossesse, de maladie chronique, personne fragile dans l'entourage ou de risques liés à l'activité professionnelle.

L'espace de santé publique organise **gratuitement en stations des dépistages des Infections sexuellement transmissibles et la vérification des vaccinations**, renseignez-vous auprès des espaces saisonniers d'autant que d'autres animations sur la santé et la prévention sont proposées par le Pélican et l'Elsa et la Mutualité Française Rhône Alpes durant la saison.

Vous pouvez également **faire contrôler vos vaccinations auprès de votre médecin généraliste**.



Victime ou témoin d'infractions

(au code du travail, atteintes aux biens, aux personnes), présentez vous à la gendarmerie la plus proche pour déposer plainte ou fournir des renseignements. En cas d'urgence, composez le **17**.



JOSEPH EST
RESTAURATEUR.
À CHAQUE SERVICE
IL PRÉPARE PRÈS DE
100 ASSIETTES.



HEUREUSEMENT,
AVEC KLESIA,
IL EST BIEN
COUVERT.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

LEWIS/SHUTTERSTOCK/PARS - Crédit photo : Getty Images.

Informations juridiques

Voici les structures pouvant vous renseigner :

- **Allô Service Public** : www.service-public.fr
- **Association de Réinsertion Sociale et d'Aide aux Victimes (ARSAVI)** 73, répond aux attentes et besoins des victimes par l'accueil effectif, l'écoute privilégiée, le soutien moral et psychologique, l'information, l'accompagnement social, l'orientation et l'accès au droit).
- **Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie (CIDFF 73, renseignements en matière de droit)**
- **Conseil des Prud'hommes** (en cas de litige professionnel)
- **Délégation Territoriale à la vie sociale (DTVS)**
- **Espaces saisonniers et associations en station**
- **Maison de la justice et du droit** (informations sur les procédures devant les tribunaux et sur l'aide aux victimes)
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH : guichet unique pour faciliter les démarches administratives des personnes handicapées).**
- **Syndicats** (en cas de litige professionnel)
- **UD 73 de la DIRECCTE** (information sur la réglementation du travail)
- **Agence Départementale d'Information sur le Logement (Adil) : www.adil73.org**

Sites d'informations utiles pour les saisonniers

- **www.gps73.guide** : informations utiles à la vie professionnelle des salariés de l'arrondissement d'Albertville

Calendrier des saisonniers



DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	
LES MÉTIERS DE LA NEIGE Zoom sur des métiers : électriciens, mécaniciens...												
LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ, Agents de sécurité, agents affectés à la surveillance de la voie publique...												
COMMERCE D'ARTICLES DE SPORT, LOCATION DE MATÉRIEL DE SPORT Vendeur d'articles de sport, conseiller technique ski, skiman...												
LES MÉTIERS DE LA SANTÉ Aide soignant, infirmier, aide à domicile...												
LES MÉTIERS DE L'ACCUEIL Agent d'accueil en Office du Tourisme, animateur jeunesse...												
LES MÉTIERS DE L'HÉBERGEMENT Employé d'étages, agent de nettoyage...												
LES MÉTIERS DE BOUCHE Cuisinier, boulanger, pâtissier, serveur...												
LES MÉTIERS DU TRANSPORT Conducteurs de cars...												
					LES MÉTIERS DE LA SANTÉ Aide soignant, infirmier, aide à domicile...							
					LES MÉTIERS DE L'ACCUEIL Agent d'accueil en Office du Tourisme, animateur jeunesse...			ANIMATEUR JEUNESSE				
					LES MÉTIERS DE L'HÉBERGEMENT Employé d'étages, agent de nettoyage...			LES MÉTIERS DE L'HÉBERGEMENT				
					LES MÉTIERS DE BOUCHE Cuisinier, boulanger, pâtissier, serveur...			LES MÉTIERS DE BOUCHE				
					LES MÉTIERS DU TRANSPORT Conducteurs de cars...			LES MÉTIERS DU TRANSPORT Chauffeur routier...				
					LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS Charpentier, électricien...			LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS Charpentier, électricien...				
					LE THERMALISME Employé de stations thermales...			LE THERMALISME Employé de stations thermales...				
								L'AGRICULTURE VENDANGEUR				



CARREFOURS DES MÉTIERS

Présentation des métiers et formations.

✉ 1

FORUM DE LA FORMATION

✉ 2 & 3

FORUM DE LA SAISONNALITÉ

À Albertville, forum de recrutement.
✉ 2

FORUM DE RECRUTEMENT

pour les emplois d'été à Moutiers

✉ 4

Vous trouverez dans ce calendrier les périodes d'activité des emplois saisonniers en Tarentaise ainsi que les différentes manifestations relatives à l'emploi qui sont organisées.



CARREFOURS DES MÉTIERS

Présentation des métiers et formations.

✉ 1

- ✉ 1 contact@cbe-savoie.com
- ✉ 2 ale.albertville@pole-emploi.fr
- ✉ 3 secretariat@mlj-tarentaise.com
- ✉ 4 apemoutiers.73002@pole-emploi.fr

Effectuer une saison ailleurs

L'hiver à la montagne, l'été à la mer ?

Pourquoi ne pas aller travailler pour la saison d'été dans un lieu touristique estival ? Renseignez-vous :

- Espaces Saisonniers et associations en stations
- Pôle emploi
- Mission Locale Jeunes

Et pourquoi ne pas partir à l'étranger ?

Le Pôle emploi et le réseau européen EURES peuvent vous renseigner sur votre démarche.

www.pole-emploi.fr et <http://ec.europa.eu/eures>

Créer ou reprendre une entreprise

Vous avez une idée, un projet de création ou reprise d'entreprise, vous souhaitez être guidé dans vos démarches, identifier les bons interlocuteurs, bénéficier de conseils, trouver des financements pour réaliser dans les meilleures conditions votre projet ?

Quel que soit votre projet, son avancement, et vos interrogations, le réseau **JE CRÉE DANS MA RÉGION** Bassin d'Albertville - Tarentaise - Vanoise rassemblant les professionnels de la création d'entreprise, vous accompagne tout au long de votre parcours entrepreneurial et vous permet d'accéder facilement aux services gratuits des structures spécialisées. Des experts de la création d'entreprise sont à votre disposition, à proximité :

- Auvergne Rhône-Alpes Entreprises Savoie
- Antenne interconsulaire d'Albertville (Chambres de commerce et d'Industrie et chambre de Métiers et de l'Artisanat)
- Pôle emploi
- MIFE de Savoie

Poursuivre sa saison à la mer

La Tarentaise Vanoise est partenaire du territoire Marennes Oléron.

De nombreux postes sont à pourvoir dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration, l'hôtellerie de plein air et les commerces à partir du mois d'avril et jusqu'en septembre/octobre.

Pour vous renseigner et vous accompagner dans vos recherches :

- La Maison des Initiatives et des Services à Marennes : www.marennes-oleron.com - f Maison des Initiatives et des Services
- L'Espace Saisonnier en ligne de l'office de tourisme (emploi, logement, déplacement, ...) : www.ile-oleron-marennes.com/espace-pro/espace-saisonnier
- La Maison Départementale de l'Emploi Saisonnier (MDES) : <https://la.charente-maritime.fr/>

Vous cherchez un logement ?

Contactez le

- Comité local pour le logement autonome des jeunes : www.cllaj.asso.fr/cllaj-oleron
- f Les saisonniers de l'île d'Oléron



Se former, développer de nouvelles compétences

L'univers de la formation peut sembler complexe... Pourtant, quand on frappe aux bonnes portes, tout n'est pas si compliqué, bien au contraire !

Afin de poursuivre son parcours professionnel, faire le point sur son expérience et bénéficier d'une formation après la saison, il est important de faire des démarches le plus tôt possible (avant la fin de la saison).

Faire un choix d'orientation, choisir une formation... qui peut vous accueillir, vous conseiller ?

- **Espaces Saisonniers et associations** en stations : accueil et accompagnement dans les démarches
- Le **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)** propose des entretiens gratuits avec des psychologues spécialisés en conseil en orientation scolaire et professionnelle. Ils vous accompagneront dans l'élaboration de votre projet professionnel : www.ac-grenoble.fr/cio-albertville
- La **Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)** : aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de projet professionnel. Pour plus d'infos sur les offres de formation continue : www.guidance-formations.com
- **Pôle Emploi** : ateliers pratiques, prestations de services, accompagnement dans l'élaboration d'un projet professionnel www.pole-emploi.fr
- **Mission Locale Jeunes (pour les 16 -25 ans)** : permet de faire un point sur une situation, de construire un projet de formation et d'en étudier la faisabilité financière et pratique. Les conseillers s'occuperont du montage administratif. f missionlocalejeunes.albertvilletarentaise
- **Groupements d'employeurs** : la plupart permettent l'accès à une formation longue rémunérée, une transmission de savoir-faire, une stabilisation de sa situation professionnelle
- **FONGECIF** Auvergne Rhône-Alpes, Opérateur du conseil en évolution professionnelle : informe, oriente, et accompagne toute personne dans son projet d'évolution professionnelle ou de reconversion. www.fongecif-ara.fr

Le compte Personnel d'Activité (CPA)

En vous inscrivant sur www.moncompteactivite.gouv.fr, vous pouvez notamment consulter vos dossiers de formations, vos heures CPF (compte personnel de formation) et DIF (droit individuel à la formation), bénéficier de services numériques personnalisés pour vous aider à faire le point sur votre situation professionnelle, avoir des informations détaillées sur les démarches à entreprendre et les interlocuteurs à contacter. Selon votre cas, vous trouverez aussi des renseignements sur vos autres droits à formation : Compte d'Engagement Citoyen (CEC) et Compte Professionnel de Prévention (CPP). Plus d'informations sur le site.

Faire un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences permet de construire ou vérifier un projet professionnel, de gérer ses possibilités d'évolution, de choisir une formation ou encore d'améliorer l'efficacité de sa recherche d'emploi. Renseignez-vous :

- **CIBC** (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences). Dans certaines stations, possibilités de bilans à distance avec le "e-bilan".
- **GRETA** Savoie (agence d'Albertville) - **CAABC** (Centre Académique d'Accompagnement Bilan Conseil)

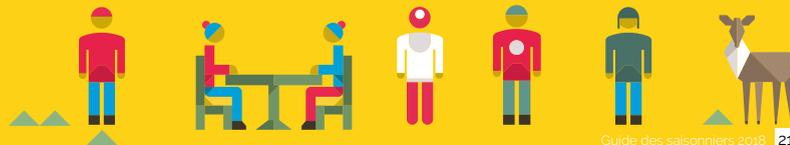
Faire reconnaître votre expérience pour obtenir un diplôme : la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE est un moyen de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification. Renseignez-vous :

- **La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)** : aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de projet professionnel. Pour plus d'infos sur les offres de formation continue : www.guidance-formations.com
- auprès des **Conseillers en Évolution Professionnelle (CEP)** : APEC, Cap Emploi, Missions locales, Pôle emploi, OPACIF

Qui va financer tout ça ?

Des financements sont possibles sous conditions, renseignez-vous auprès du Fongecif.



ADECCO vient de me proposer un job dans le BTP pour toute la saison d'été

Moi, Adecco vient de me proposer mon premier job d'été !!!

Adecco vient de me proposer un job pour la saison été

Moi j'ai trouvé des missions en interim.

Et vous, en recherche d'un emploi après la saison d'hiver ?

Contactez-nous !

Vos contacts en Tarentaise :

Adecco Albertville :

04 79 32 42 42 / adecco.111@adecco.fr

Adecco Moûtiers :

04 79 24 46 00 / adecco.605@adecco.fr

Adecco est aussi présent sur :



adecco.fr

Allocations

Chômage

Pour connaître vos droits, un seul interlocuteur : **Pôle emploi**.

À la fin de mon contrat de travail je m'assure que mon employeur complète et signe l'attestation destinée au montage de mon dossier.

À l'issue de mon contrat de travail, que je sois ou non en possession de l'attestation employeur je m'inscris comme demandeur d'emploi :

www.pole-emploi.fr (l'inscription se fait exclusivement par internet, des informations sur les allocations chômage sont aussi données sur ce site).

Prime d'activité et Revenu de Solidarité Active (RSA)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité remplace le "RSA activité" et la "Prime pour l'emploi". Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la prime d'activité ou du Revenu de Solidarité Active (RSA socle), rendez-vous sur le site de la CAF www.caf.fr ou de la MSA www.msaalpesdunord.fr, pour les travailleurs agricoles, des tests d'éligibilité sont disponibles.

Un assistant social peut vous aider en matière d'information et de soutien et dans l'orientation vers un service approprié. Pour des questions sur l'accès aux droits sociaux (ressources, santé, travail et logement), sur des difficultés de la vie quotidienne, sur la préparation de l'après saison, ressources, santé, travail, logement, difficultés de la vie quotidienne..), adressez-vous à un assistant social :

- CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- DTVS (Délégation Territoriale à la Vie Sociale)
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Espaces Saisonniers et associations en stations



Annuaire



ACTION LOGEMENT

AGENCE LE BOURGET-DU-LAC :
04 79 65 16 86 - www.actionlogement.fr

ADIL (Agence Départementale
d'Information sur le Logement)

04 79 69 90 20
accueil@adil73.org • www.adil73.org

ALLO SERVICE PUBLIC

39 39 (0.12 €/min)

ANTENNE CONSULAIRE CCI ET CMA SAVOIE

ALBERTVILLE : 04 79 32 18 10

ARSAVI73 (Association de réinsertion
sociale et d'aide aux victimes)

ALBERTVILLE : 04 79 32 43 75
CHAMBÉRY : 04 79 75 13 52

ASSOCIATIONS EN STATION

BEAUFORTAIN : 04 79 38 33 90
aabeaufortain@wanadoo.fr
www.aabeaufortain.org

VAL D'ARLY : 04 79 31 80 04
vivreenvaldarly@gmail.com
www.vivre-en-valdarly.fr

AUVERGNE RHÔNE-ALPES ENTREPRISES SAVOIE

04 79 10 39 00

CAABC (Centre Académique
d'Accompagnement Bilan Conseil)
0800 14 15 15

CAF de la Savoie

(Caisse d'Allocations Familiales)
0 810 25 73 10 • www.caf.fr

CENTRE DE PLANIFICATION

ALBERTVILLE : 04 79 89 57 23
MOÛTIERS : 04 79 24 61 30
CHAMBÉRY : 04 79 96 88 32

BOURG-SAINT-AURICE : 06 19 17 36 68
ou 04 79 44 53 15

CENTRES HOSPITALIERS

ALBERTVILLE : 04 79 89 55 55
BOURG-SAINT-AURICE : 04 79 41 79 79
CHAMBÉRY : 04 79 96 50 50

CIBC 73 (Centre Interinstitutionnel
du Bilan de Compétences)

CHAMBÉRY : 04 79 85 07 65
cibc73@cibc-savoie.fr

CIDDIST/ CeGIDD DÉPISTAGE VIH & HÉPATITES & IST

Se renseigner auprès de l'Espace de
Santé Publique : 04 79 96 51 52
ou de Sida Info service : 0 800 840 800

CIDFF73

04 50 09 52 40 • cidff73@orange.fr

CIO (Centre d'information et d'orientation)

ALBERTVILLE : 04 79 32 06 83

CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE (CMP) Adultes

ALBERTVILLE : 04 79 60 31 55
BOURG-SAINT-AURICE : 04 79 60 52 44
MOÛTIERS : 04 79 60 51 72

Enfants & adolescents

ALBERTVILLE : 04 79 60 52 34

Comité local pour le logement autonome des jeunes (Charente Maritime)

www.cllaj.asso.fr/cclaj-oleron.com
cclaj.oleron@gmail.com
06 98 14 62 46 ou 05 46 38 11 63

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

ALBERTVILLE : 04 79 32 59 30

CPAM

(Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
36 46 • www.ameli.fr

CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)

AIME : 04 79 44 53 10
ALBERTVILLE : 04 79 89 57 00
BEAUFORT : 04 79 44 53 45
BOURG-SAINT-AURICE : 04 79 44 53 15
BOZEL : 04 79 44 53 05
FLUMET : 04 79 44 54 65
FRONTENEX : 04 79 44 53 65
LA BÂTHIE : 04 79 44 53 60
MOÛTIERS : 04 79 44 54 30
UGINE : 04 79 44 54 65

DTVS - SERVICE SOCIAL

(Délégation Territoriale de la Vie Sociale)

ALBERTVILLE : 04 79 89 57 00
MOÛTIERS : 04 79 24 73 77

ÉQUIPE DE LIAISON ET DE SOINS EN ADDICTOLOGIE

BOURG-SAINT-AURICE : 04 79 41 79 72
ALBERTVILLE / MOÛTIERS : 04 79 32 68 02

ESPACE SAISONNIER

COURCHEVEL 1850 : 04 79 00 01 01
emploi@mairie-courchevel.com
www.mairie-courchevel.com
LA PLAGNE : 04 79 09 20 85
saisonniers-sigpp@la-plagne.com
LES ARCS 1800 : 04 79 07 14 51
espace-saisonniers@bourgsaintmaurice.fr
LES MENUIRES : 04 79 00 23 20
saisonniers@lesbelleville.fr
<http://emploi.lesbelleville.fr/>
TIGNES : 04 79 40 09 89
espacesaisonniers@tignes.net
VAL D'ISÈRE : 04 79 06 84 78
contact@vievaldis.com
www.vievaldis.com
VAL THORENS : 04 79 00 22 11
saisonniers@lesbelleville.fr
<http://emploi.lesbelleville.fr>
VALMOREL : 04 79 09 82 57
espacesaisonnvalmorel@orange.fr

FONGECIF Auvergne Rhône-Alpes

04 79 70 14 83
antenne7374@fongecif-ara.fr
www.fongecif-ara.fr

GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

CERA (TRANSPORTS DE VOYAGEURS) :
04 79 70 29 14
GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE - AIN :
04 50 45 69 18
GEIQ MÉTIERS DU TOURISME PAYS
DE SAVOIE : 04 57 55 02 75
GEIQ PAF (ÉCOLE DE SKI) : 04 57 55 02 75

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

ALBERTVILLE : 04 79 89 22 00
MOÛTIERS : 04 79 24 77 76
CHAMBÉRY : 04 79 72 38 37
AIX-LES-BAINS : 04 79 34 00 53



MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)
04 79 75 39 60 • mdph@mdph73.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI SAISONNIER (Charente Maritime)
05 46 38 97 10 - la.charente-maritime.fr
mdes@charente-maritime.fr

MAISON DES INITIATIVES ET DES SERVICES (Charente Maritime)
05 79 86 01 50
accueil.mis@mareennes-oleron.com
www.mareennes-oleron.com
f Maison des Initiatives et des Services

MIFE de Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)
CHAMBÉRY : 04 79 33 87 87
mife73@mife73.com • www.mife73.com

MISSION LOCALE JEUNES
f missionlocalejeunes.albertvilletarentaise.com
ALBERTVILLE : 04 79 31 19 19
secretariat@mlj-tarentaise.com
BOURG-SAINT-AURICE :
04 79 22 85 50 (le mercredi sur RDV)
MOÛTIERS : 04 79 22 85 50
mlj.moutiers@mlj-tarentaise.com

MOBI'SAVOIE
09 70 83 90 73 (0,09 € TTC/min)

MOBI'SAVOIE COVOITURAGE
0 811 130 144 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

MOBIL'EMPLOI (location de voitures et de scooters, transport micro-collectif et auto-école associative)
04 79 85 95 22
contact@mobil-emploi.fr
www.mobil-emploi.fr

MSA (Mutualité Sociale Agricole)
09 69 36 87 00 • www.msaaalpesdunord.fr

OPAC SAVOIE
BEAUFORTAIN : 04 79 84 37 60
MOÛTIERS : 04 79 24 25 25
www.opac-savoie.fr

ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU D'ALBERTVILLE : 04 79 32 21 02
ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr
www.avocats-alberville.fr

PASS
(Permanence d'accès aux Soins de Santé)
ALBERTVILLE/MOÛTIERS : 06 22 19 90 04
pass@cham-savoie.fr

PELICAN (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
ALBERTVILLE : 04 79 37 87 00 - 06 37 89 52 63
www.le-pelican.org

POINT ÉCOUTE FAMILLES PARENTS JEUNES
ALBERTVILLE : 04 79 37 11 14
CHAMBÉRY : 04 79 69 13 13
paej.albertville@sauvegarde2savoie.fr

PÔLE EMPLOI
f Suivez notre actualité sur Facebook 39 49 • www.pole-emploi.fr
ALBERTVILLE : mail de son conseiller référent accessible depuis son espace personnel et depuis le site Internet, nous contacter pour les non-inscrits.
MOÛTIERS
apemoutiers.73002@pole-emploi.fr

MÉDECIN DU TRAVAIL (Santé au travail)
CHAMBÉRY : 04 79 60 76 76
AIME : 04 79 55 52 44
LES ARCS 1600 : 04 79 07 72 43
BOURG-SAINT-AURICE : 04 79 07 02 75
COURCHEVEL 1650 : 04 79 08 14 06
COURCHEVEL 1850 : 04 79 08 32 92
LES MENUIRES : 04 79 00 71 83
MÉRIBEL LES ALLUES : 04 79 00 35 30
MOÛTIERS : 04 79 24 19 14
LA PLAGNE BELLECOTE : 04 79 09 21 90
VAL THORENS : 04 79 00 21 17
TIGNES : 04 79 07 02 75
VAL D'ISÈRE : 04 79 07 02 75
ALBERTVILLE : 04 79 32 08 79

REZO POUCE 06 95 30 21 24

SUICIDE ÉCOUTE 01 45 39 40 00

SYNDICATS
CFDT : 04 79 69 06 69
ud-savoie@auvergne-rhone-alpes.cfdt.fr
CFE CGC : 04 79 62 12 33 • ud73@cfecgc.fr
CFTC : 04 79 62 39 46 • ud-cftc73@sfr.fr
CGT : 04 79 62 27 26 • ud73@cgf.fr
FO : 04 79 69 24 87
pierre.didio@fo-savoie.fr

UD 73 de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
04 79 60 70 00
<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Savoie>

VIE LIBRE (Association d'anciens buveurs)
ALBERTVILLE : 04 79 37 89 05

Allô Enfance maltraitée 119

Drogues Info service 0 800 23 13 13

Écoute Alcool

0 980 980 930 (coût d'un appel local)

Écoute Cannabis

0 980 980 940 (coût d'un appel local)

Écoute Dopage 0 800 15 2000

Fil Santé Jeunes 0 800 235 236

Hépatites 0 800 845 800

Jeunes Violence Écoute
0 808 807 700

Pompiers 18 ou 112

Sida Info Service 0 800 840 800

SOS Femmes Violence 73
04 79 33 95 85

SOS Viol Femmes Info
0 800 05 95 95

Tabac Info service 3989

Urgence médicale 15 ou 112

Veille Sociale Hébergement d'Urgence 115

Violences conjugales 3919
(gratuit depuis un poste fixe)

Les espaces saisonniers



Ce sont des lieux d'information, d'écoute et de conseil. Ils vous accompagnent gratuitement dans vos démarches relatives à l'emploi, à la formation, au logement, à la santé, au transport, au droit du travail, aux droits sociaux et à tout ce qui peut toucher de près ou de loin à la vie en station.

Tarentaise

Courchevel | 04 79 00 01 01 | emploi@mairie-courchevel.com

Rue des Tovets - 73120 Courchevel 1850

Courchevel Emploi : <https://mairie-courchevel.mycv.tech>

 Courchevel Emploi

La Plagne | 04 79 09 20 85 | saisonniers-sigp@la-plagne.com

Plagne Centre - 73210 Mâcot la Plagne - www.emploi-laplagne.com

 espacesaisonniers.laplagne

Les Arcs | 04 79 07 14 51 | espace-saisonniers@bourgsaintmaurice.fr

Mairie annexe - Les Sapins - Les Arcs 1800 - 73700 Bourg Saint Maurice

Les Ménuires | 04 79 00 23 20 | saisonniers@lesbelleville.fr

Gare Routière - Niveau 1 - 73440 Les Belleville

Espace Emploi : emploi.lesbelleville.fr -  [saisonnierslesbelleville](https://www.facebook.com/saisonnierslesbelleville)

Tignes | 04 79 40 09 89 | espacesaisonniers@tignes.net

Bâtiment le Glattier - 73320 Tignes - Espace emploi

www.mairie-tignes.fr/38-emploi.htm -  Espace Saisonniers Tignes

Val d'Isère | 04 79 06 84 78 | contact@vievaldis.com

Maison de Val - Route de la Balme - 73150 Val d'Isère

Espace emploi : www.vievaldis.com/valdisere/nos-offres/  [vievaldis](https://www.facebook.com/vievaldis)

Valmorel | 04 79 09 82 57 | espacesaisonvalmorel@orange.fr

Foyer logement le Bercaïl - 73260 Les Avanchers Valmorel

 Séverine Charpentier (espace saisonniers Valmorel)

Val Thorens | 04 79 00 22 11 | saisonniers@lesbelleville.fr

Maison de Val Thorens - 73440 Les Belleville - www.emploi.lesbelleville.fr

 [saisonnierslesbelleville](https://www.facebook.com/saisonnierslesbelleville)

Association d'Animation du Beaufortain (AAB) | 04 79 38 33 90 | aabeaufortain@wanadoo.fr

Rue du Confluent - 73270 Beaufort - www.aabeaufortain.org

Vivre en Val d'Arly | 04 79 31 80 04 | vivreenvaldarly@gmail.com

147 Rue du Mont Blanc - 73590 Flumet - www.vivre-en-valdarly.fr

Beaufortain - Val d'Arly

